

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 mai 2024

RÉFORME DE L’AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 72

présenté par
M. Echaniz, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes
et apparentés

ARTICLE 3

À l’alinéa 9, supprimer les mots :

« , France Médias Monde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le fait que le président-directeur général de la société France Médias est également président-directeur général de France Médias Monde.

Alors que France Médias Monde a été sorti de la Holding, cette disposition n'a aucun sens.